



CONSEIL COMMUNAL  
CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2008

Présidence : Monsieur Philippe Pellegrin, Président.

Membres présents :	34
Membres excusés :	6
Membres non excusés :	-
Total membres :	40

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27.11.2007
2. Communications de la Municipalité
3. Communications du Bureau
4. Nominations statutaires
5. Préavis No 28/2008 : Plan Directeur Communal
6. Préavis No 29/2008 : Crédit d'étude d'une piscine couverte : Demande de crédit d'investissement
7. Propositions individuelles.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 novembre 2007 :**

Rajouter sous « Communications de la Municipalité » p. 1 fin du 1<sup>er</sup> paragraphe :  
« jusqu'à fin 2007 ; en 2008, il y aura 4 cartes. »  
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec sa modification.

**2. Communications de la Municipalité :**

Jacques Ansermet, Syndic :

1. La Municipalité a l'intention de construire un immeuble communal dans la région du centre du village derrière le local des pompiers. Elle a lancé une étude d'urbanisme de cette parcelle, afin de cadrer l'endroit. Ce petit mandat sera bientôt attribué et permettra au futur concours d'architecture d'avoir de bonnes bases de travail.
2. Afin de déterminer de manière générale ce que l'on peut faire ou ne pas faire dans notre village avec une énergie renouvelable, plusieurs chauffagistes spécialisés seront contactés. Les rapports des entreprises mandatées nous permettront de choisir le type de chaufferie qui sera le mieux adapté à notre structure.
3. Une pompe a été installée au refuge de Combe Gelée. Cela permet de louer le refuge pendant l'hiver sans risque *de gel*. Sur 5 mois d'exploitation en 2007, le refuge a généré presque 14'000 CHF de location.
4. La fête du Nouveau District de Nyon aura lieu le samedi 12 avril, afin d'accueillir officiellement les communes de l'ancien District de Rolle dans notre district. Celui-ci comptait 32 communes ; il en compte dorénavant 47. Les informations

générales relatives à cette manifestation figurent sur le dépliant distribué aux membres du Conseil Communal.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

1. Patrick Barras a été nommé lieutenant au sein du corps de pompiers.
2. En décembre 2007 le Conseil avait voté pour une fusion du corps de pompiers de Chésereux avec celui de Gingins. Le préavis pour la fusion des deux corps de pompiers a également été accepté le 28 février dernier par le Conseil Communal de Gingins. Dès le 1<sup>er</sup> avril un nouvel état-major sera mis sur pieds.

Georgette Ansermet, Municipale :

1. Dans le cadre du PGEE (Plan Général de l'Evacuation des Eaux), une entreprise a été mandatée pour un contrôle des égouts à l'aide d'une caméra. A cet effet, une camionnette sillonnera notre village durant environ 3 mois.
2. Suite à de nombreuses déprédations, une gâche électrique sera posée dans les WC publics près de l'Auberge des Platanes. Ceux-ci seront fermés à partir de 22 h.
3. Décompte final du préavis municipal 11/2006 (voir ci-après) : réhabilitation de l'immeuble en Cotty.

<i>Préavis municipal 11/2006</i>		<i>Réhabilitation Immeuble En Cotty</i>	
<i>Coût des travaux</i>			
	<i>MONTANT HT</i>	<i>MONTANT TTC</i>	
<b>Peinture des chambres avec couche de fond isolante</b>	SFr. 84'821.00	SFr.	74'896.55
<b>Traitement des ponts thermiques par doublages isolants</b>	SFr. 15'950.00	SFr.	8'964.15
<b>Travaux divers, dépose et repose des radiateurs</b>	SFr. 37'400.00	SFr.	13'295.75
<b>Nettoyage à la pression de toutes les terrasses</b>	SFr. 24'767.00	SFr.	6'890.00
<b>Total travaux HT</b>	<b>SFr. 162'938.00</b>	<b>SFr.</b>	<b>104'046.45</b>
<i>Honoraires du bureau Hubert Jaquier</i>	SFr. 18'366.00	SFr.	15'119.90
<i>Honoraires du bureau SOLEM</i>	SFr. 8'000.00	<b>SFr.</b>	<b>119'166.35</b>
<i>Divers et imprévus</i>	SFr. 15'158.00	SFr.	-
	<b>SFr. 204'462.00</b>		
TVA 7,6% (arrondi -1.11)	SFr. 15'538.00	SFr.	-
<b>TOTAL TTC REHABILITATION DE L'IMMEUBLE « EN COTTY »</b>	<b>SFr. 220'000.00</b>	<b>SFr.</b>	<b>127'774.35</b>

Walter Louis Gubler :

1. Chésereux et Gingins, ainsi que la commune partenaire de Trélex, ont conclu un accord de principe pour une ouverture prolongée de la déchetterie le samedi après-midi à partir de l'horaire d'été. L'horaire reste cependant identique pour les déchets encombrants.
2. Suite à l'utilisation abusive de la place multisports par des équipes venant de Nyon ou de France voisine, la Municipalité a décidé le 25 février dernier d'entamer la procédure de mise à ban auprès de la justice de paix.
3. Des travaux de marquage horizontal sur les ralentisseurs aux entrées des routes de Chiblins et de Crassier, ainsi qu'un passage pour piétons, ont été réalisés.
4. En raison d'incivilités, la Municipalité a dû se résoudre, à son grand regret, de poser provisoirement de gros blocs de pierres à l'entrée de la route de Chiblins et de Crassier.

Remarques :

Nathalie Sandoz souhaite des précisions concernant le problème de la place multisports.

*Walter Louis Gubler, Municipal, répond qu'il s'agit de personnes extérieures à notre village qui viennent en groupe, squattent le terrain, et empêchent les enfants du village d'y accéder.*

Alexandre Rigamonti demande si des bandes réfléchissantes ont été prévues sur les pierres, car elles surprennent les automobilistes et sont dangereuses, surtout de nuit.

*Walter Louis Gubler rappelle qu'il s'agit bien d'une solution provisoire.*

Roland Oppliger se demande si on ne pourrait les remplacer par des plantes vivaces et basses, plus esthétiques et moins dangereuses.

*Walter Louis Gubler répond que la Municipalité y avait songé, mais ce n'était pas la solution idéale.*

Georges Lacôte se dit conscient des incivilités, mais rappelle que les moissonneuses ne feraient pas grand cas des plantes ou piquets. Il s'interroge également sur le fauchage des bordures durant la période des foins, et demande que ces pierres, même provisoires, n'empiètent pas sur les domaines privés.

### **3. Communications du Bureau :**

Aucune

### **4. Nominations statutaires :**

- Nomination d'un représentant du législatif au Conseil Régional.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que notre Commune a droit à 2 sièges au Conseil Régional. Le premier de ces sièges revient à un Municipal, mais l'autre peut être occupé par un membre du législatif. La Municipalité donne donc le choix au Conseil communal d'être représenté par un délégué. Il faut savoir que le Conseil Régional est typiquement exécutif : il est nécessaire de bien connaître les dossiers dans l'esprit de faire avancer au mieux les projets présentés.

Patrick Barras souhaite connaître la charge de travail que représente ce mandat, ainsi que la fréquence des réunions.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il faut compter avec 4 à 5 séances annuelles, et que la charge de travail est assez similaire à celle d'un Conseiller Communal.*

Hervé Matthey demande si le président ou vice-président ne pourraient pas remplir cette charge.

Philippe Pellegrin, Président, répond que, pour sa part, il ne souhaite pas prendre en charge un mandat supplémentaire.

*Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que n'importe quel conseiller peut remplir ce rôle, même un membre de la commission des finances ou de gestion.*

Vote : Pour un représentant du législatif au sein du Conseil Régional

OUI à la majorité des voix.

Alexandre Rigamonti propose Roland Oppliger.

Roland Oppliger accepte, vu que son mandat au sein de la commission des finances va se terminer au mois de juin. Il est vivement applaudi en remerciement.

- Remplacement de Monique Herren au sein de la commission de naturalisation.

Patrick Barras propose Hervé Matthey. Celui-ci accepte et est également remercié par acclamations.

### **5. Préavis 28/2008 : Plan Directeur Communal :**

Jacques Ansermet, Syndic, informe le Conseil Communal sur la procédure de vote qui sera utilisée. La Municipalité estime que le PDCom est complet et suffisamment explicite, mais le Conseil Communal peut y apporter des modifications. Le point important est le vote du Conseil Communal, p. 4, 2<sup>ème</sup> paragraphe :

« Le Conseil communal se prononcera sur le préavis municipal d'adoption du plan directeur communal et sur les réponses apportées aux questions des Conseillers Communaux lors du débat du 13 mars 2008 » : ces réponses doivent être votées.

Philippe Pellegrin ajoute que chaque Conseiller peut apporter une remarque et demander qu'elle passe au vote. Cependant, le vote n'est pas obligatoire.

Philippe Bonny rapporte pour la commission ad hoc.

Remarques :

- Alexandre Rigamonti remarque que, au vu de l'augmentation de la population de Chéserey prévue par le PDCom, la problématique des transports publics devrait être étudiée rapidement. L'offre aujourd'hui est déjà presque insuffisante ; ne serait-il pas judicieux d'anticiper les complications futures?

*Jacques Ansermet, Syndic, relève qu'il s'agit d'un problème régional et non communal. Un schéma directeur intercommunal est en train de se mettre en place, dont un des éléments forts est les transports publics. Actuellement, 1.3 millions sont injectés dans les transports scolaires. S'ils l'étaient dans les transports publics, on pourrait améliorer l'offre des deux secteurs, scolaires et publics. Une circulation rotative Nyon – Gingins - La Rippe est en discussion et doit être développée. Le parcours pourrait être pris dans les deux sens.*

- François Matthey relève plusieurs erreurs dans le PDCom
  - il est question de 32 communes seulement, alors que nous allons en compter 47
  - p.5 le sommet de la Dôle est à 1677 m et non 1516 m
  - p.3 on parle du versant suisse et français. Un versant sud et nord serait plus adéquat.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que le PDCom a été avalisé par le Canton le 10 avril 2007, date à laquelle le district ne comptait effectivement que 32 communes. Il propose qu'on rajoute « dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le district compte 47 communes ».*

Vote : pour les trois changements tels que présentés par M. Matthey : majorité (-1 voix)

- Nicolas Schwab se rapporte au tableau de la fin du document dans lequel certaines idées sont soit à créer, soit à développer, et mentionne plus particulièrement la ligne de la piscine publique qui est indiquée comme « à créer » et non « à développer », impliquant par définition que sa construction est déjà acquise.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il s'agit d'un terme de sémantique. Pour les urbanistes, « à développer » veut dire que quelque chose existe et qu'on veut l'améliorer. C'est un plan d'intention.*

Pas de vote sur cette remarque.

- Roland Oppliger rappelle que la commission adhoc a relevé qu'il fallait mettre un soin particulier au plan d'affectation, et estime qu'il faut avoir une vision du nombre d'habitants que nous désirons avoir dans la commune. Dans le PDCom, 1290 habitants sont mentionnés, tandis que le plan directeur cantonal en indique 1400. Il se demande si ce chiffre est contraignant.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il n'y a rien de contraignant. Il s'agit d'un constat uniquement.*

- Roland Oppliger s'interroge : quel est le nombre d'habitants projeté pour 2020.
- Jacques Ansermet, Syndic, répond que le PDCom ne doit pas être précis, mais que les planches incluses en fin de document montrent l'emplacement des habitations possibles et le développement de notre village. On ne peut comparer, par exemple, le village de Crassier, qui a littéralement explosé, avec une zone très densifiée dans la zone de l'ancienne scierie, et notre volonté d'une démographie plus jugulée, en rapport avec notre idée d'une expansion villageoise mesurée.*

Pas de vote sur cette remarque.

- Françoise Ramel estime que les réponses aux questions posées par écrit étaient très brutales, pour ne pas dire cavalières.  
*Jacques Ansermet, Syndic, précise qu'il s'agit des notices et réponses de la Municipalité et du mandataire. Pour exemple, la ferme de Pascal Ansermet devait être initialement à 200 m de toute zone habitée. Le Canton a ensuite changé d'avis et estimé que 54 m suffisaient s'il n'y avait pas de nuisances. C'est en effet une réponse légère, mais les réponses apportées aux notices concernent la globalité du territoire.*
- Françoise Ramel demande encore une fois aux conseillers s'ils ont bien lu ces notices. Elle estime que les réponses à certaines réclamations ont été quelque peu emballées.

Pas de vote sur cette remarque.

**Vote pour le préavis No 28/2008 : accepté à la majorité.**

### **6. Préavis 29/2008 : Crédit d'étude d'une piscine couverte - Demande de crédit d'investissement :**

Philippe Pellegrin, Président, corrige le terme utilisé au point 6 de l'ordre du jour, soit « crédit extrabudgétaire » en « crédit d'investissement ».

Roland Oppliger rapporte pour la commission des finances.

Patrick Addor rapporte pour la commission ad hoc.

Discussion :

Jacques Ansermet, Syndic, réagit sur les remarques formulées par la commission ad hoc :

- L'engagement à céder les 5 millions à l'AIAB est une intention. C'est une donnée de base du projet, et non un choix.
- Oui, si la piscine ne se fait pas, il est exagéré de dépenser autant pour une étude ne débouchant sur aucune réalisation. Mais le risque que le projet soit refusé est inhérent au vote en 2 phases. Nous devons accepter cette éventualité sans pour autant stagner dans l'attente des décisions des membres de l'AIAB. Au contraire, l'acceptation de ce préavis donnerait un signal fort à nos partenaires.
- Au départ, l'idée était de construire une piscine à 5 millions et de payer la totalité. Suite au développement du projet, notre part couvre environ la moitié du coût. Chésereux fait don du montant à l'AIAB et ne cherche pas en cela à obtenir des parts prépondérantes.
- L'avant-dernier paragraphe de la p.1 du rapport résume bien l'intention de la Commune. Il faut toutefois rectifier que « seules deux piscines couvertes ont été construites ces 14 (et non 10) dernières années dans notre canton »
- L'étude de faisabilité avait pour but d'avoir une vue d'ensemble de toutes les composantes liées à ce projet, et d'en faire un examen le plus général possible.
- Les questions liées au taux de fréquentation et de la circulation seront abordées dans le crédit d'étude. Il y aura certainement une augmentation de la circulation, mais prétendre que la police devra être engagée à nos frais pour régler la circulation n'est pas raisonnable. Il faut mettre en relation les inconvénients liés à l'augmentation de la circulation avec les avantages d'avoir une piscine dans notre village.
- L'élargissement des carrefours ne sera pas nécessaire : le trafic étant plus dense, les véhicules passeront simplement plus lentement.
- L'aspect de l'énergie renouvelable sera également traité par l'étude : vouloir des réponses avant que l'étude soit faite n'a pas de sens.
- Le terme « importation de pollution » par les bus scolaires est terrible. On favorise les transports en commun justement pour des raisons écologiques. On ne peut donc pas stigmatiser ces bus.
- Nous ne pouvons pas nous préoccuper des frais d'exploitation, puisque ce sera du ressort de l'AIAB. L'Association est auto-financée par les banques ; elle devra étudier la

question et voter certaines décisions. Voir un risque dans cette façon de faire équivaut à s'acharner à trouver toutes les raisons de ne pas construire.

- La question des tarifs est du ressort de l'AIAB. Nous sommes d'avis que les communes de l'AIAB devraient bénéficier d'un tarif préférentiel, mais ceci ne concerne pas ce préavis.
- La probabilité de « vente à un tiers » n'est pas envisageable. L'AIAB est une association de communes avec un exécutif et un législatif. Ces élus auraient peu de scrupules s'ils étaient capables de confier le fonctionnement à un tiers ou un privé. C'est une fiction.
- Le résultat d'une étude supplémentaire de 50'000.- CHF serait forcément partiel. Ce montant ne couvrirait qu'un complément d'information.
- Le rapport de la commission ad hoc dit ne pas se prononcer sur le bien-fondé de cette réalisation. Cependant, une commission ad hoc doit précisément se prononcer sur l'opportunité de réaliser un projet.
- La comparaison entre la place de sport (sans surveillance) et la piscine (complexe et sous totale surveillance) est osée et infondée.
- En parlant d'alternative à la construction de la piscine, on donne l'impression que notre Commune cherche par tous les moyens à dépenser son argent ; or, un préavis ne présente pas un choix de projet mais un objet précis.
- Ce rapport soulève beaucoup d'interrogations et, de ce fait, donne l'impression que Chésereux ne devrait pas dépenser autant d'argent au profit de la région.

Les vrais enjeux pour réaliser ce projet sont les suivants :

1. Nos réserves financières doivent être suffisantes, afin que le prélèvement prévu ne mette pas en péril le fonctionnement de notre Commune.
2. Les Communes membres de l'AIAB doivent nous accompagner.
3. Ce projet ne doit pas se substituer à un projet essentiel pour notre commune.
4. La demande régionale doit être suffisamment importante pour que le projet soit une réponse à une réelle attente.

Il est rare que ces 4 points soient réunis.

La Municipalité a l'intime conviction que ce projet, qui n'aurait pas vu le jour sans son initiative, doit être réalisé. Elle incite donc les conseillers à faire encore un pas en avant afin de satisfaire une réelle attente régionale.

Nicolas Schwab remercie le syndic pour sa prise de position, et répond que le but de la commission ad hoc n'était absolument pas de démonter le projet, mais bien de poser un certain nombre de questions essentielles et pousser la réflexion encore plus loin. D'autre part, les 50'000 CHF de frais d'étude ne suffisent pas pour mesurer tous les impacts que la construction de la piscine apporterait.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que le rapport est clairement contre la piscine et s'il n'y a pas d'amendements clairs, le projet est refusé. Il rappelle que Chésereux a le terrain, le financement, et que la piscine est souhaitée par une grande partie de la population. Posez-vous la question : « La piscine va-t-elle me changer la vie, ou va-t-elle changer ma petite vie ? » On peut effectivement penser que ces 400'000 CHF seront perdus, mais ce montant est l'unique possibilité de terminer l'étude, et ainsi de répondre aux nombreuses questions en suspens !*

Stéphane Zermatten précise que si le crédit d'étude est voté et accepté ce soir, il est toujours possible de refuser le projet plus tard. Il propose un retrait du dernier paragraphe des décisions du préavis, et de voter la session des 5 millions ultérieurement. D'autre part, Versoix va sans doute construire une piscine olympique, ce qui laisse supposer que la demande sera plus faible pour la piscine de Chésereux.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'une piscine est effectivement projetée à Versoix. Concernant le préavis, le dernier paragraphe indique à l'AIAB qu'il y aura session, mais cela ne veut pas dire qu'on vote tout d'un coup. Une fois le crédit d'étude utilisé, il y aura un préavis pour un crédit de construction. S'il est refusé, tout s'arrête, sauf si l'AIAB accepte de prendre la totalité de la construction à sa charge.*

Karim Sekkiou est convaincu de la nécessité d'avoir une piscine, mais aimerait savoir si le projet est figé. En Angleterre, les piscines de 25 ou 50 m sont relativement rares, par contre les piscines de 33 m sont courantes. En tant qu'architecte, il construit une piscine de 10 m pour 400'000.- CHF. Par conséquent, et au prorata, une facture de 10 millions pour 25 m semble un peu élevée. Le jacuzzi et le bassin non nageur sont-ils vraiment nécessaires ? La population est sensible à l'impact qu'une piscine de cette envergure va générer. Il comprend cette inquiétude, d'autant plus que la piscine sera très proche de l'école. Il pense que beaucoup de personnes sont peut-être favorable à la piscine, mais pas forcément telle qu'elle est présentée.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la Municipalité a fait des recherches inter-cantonales et, à quelques exceptions près, les bassins font 25 m. C'est une réalité en Suisse. On n'a pas inventé une nouvelle mesure. Les championnats suisses indoor se font sur 25 m. Le montant de 10 millions comprend un bassin de 25 m, un bassin non nageur de 12 m, et un jacuzzi. Si l'étude montre qu'il est possible de mieux faire, on améliorera. Mais ce serait une erreur de remettre en cause cette étude.*

Roland Oppliger aimerait apporter plusieurs remarques en tant que président de la commission des finances :

- Il est évident que si nous décidons d'investir ces 400'000.- CHF, ce n'est pas pour refuser le projet plus tard mais bien pour le mener à son terme. La commission ne s'est pas prononcée sur ce point, car ce n'était pas le sujet du préavis.
- Nous avons les réserves nécessaires pour faire une donation de 5 millions ; ce n'est pas seulement le syndic qui l'affirme, mais vous pouvez également le voir dans les comptes. Nous pouvons payer cash et pouvons encore assurer d'autres projets (immeuble, par exemple). Cette somme représente moins de 50 % de notre réserve.
- Pour l'étude d'impact écologique, nous avons une réserve de 25'000 CHF. L'AIAB engage la même somme, ce qui représente ce que la commission ad hoc propose.

Heinz Maurer souhaite avoir des explications sur l'aspect de la circulation. On parle de 40'000 visiteurs pour une fréquentation d'une tranche horaire entre 18 et 22 h, mais nous n'avons pas de chiffres pour le week-end et la semaine concernant la journée. Sachant que Chésereux est à 10 minutes de Nyon, Prangins ou Divonne, on peut estimer à 100'000 le nombre de visiteurs, respectivement 70 à 80'000 voitures. Avec le retour, une augmentation de 150'000 passages annuels est à envisager.

*Jacques Ansermet, Syndic, confirme ces chiffres tout en réitérant l'importance de l'étude pour trouver une solution. En effet, si l'étude n'est pas réalisée, on n'aura que des craintes sans savoir si elles s'avéraient justifiées. Il nous faut des réponses techniques et scientifiques données par des personnes qualifiées. Il est aussi envisageable d'établir une contrainte, par une limitation du nombre de visiteurs. Mais il ne faut pas diaboliser : les Communes qui accueillent des piscines ne sont pas des endroits sinistrés ; les habitants ne s'en plaignent pas.*

Richard Noger demande si Chésereux est vraiment l'endroit où l'on doit construire une piscine. Il ne peut que féliciter la Municipalité d'avoir construit un magasin d'alimentation, car cela fait partie intégrante de la vie villageoise, mais une piscine n'est pas comparable. On sait d'ores et déjà que 90 % des visiteurs seront extérieurs à notre village. Pour exemple, le gymnase a été construit à Nyon, car c'est le centre régional. Ne devrions-nous pas repenser cette piscine d'une manière plus régionale (peut-être même une piscine de 50 m) et la placer au centre de cette région ?

*Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'une piscine de 50 m ne doit pas être envisagée, la région étant trop petite. Quand Borex et Crassier ont construit l'école (1000 élèves), ils ne se sont pas posé la question. Pour information, le centre géographique d'Asse et Boiron est à Chésereux en bas du village. Nous sommes conscients que la piscine va générer un apport extérieur important et que cela ne va pas nous amener que des avantages. Pour l'instant, aucun projet régional n'a été créé, mais celui-ci en est un. Aidons donc la région à se développer.*

Jean-Robert Küffer ajoute qu'il faut comprendre les conseillers. Le projet est ambitieux, il est digne de l'AIAB, mais le problème est que nous n'avons aucune base de comparaison. Ce projet fait plutôt penser à Aquaparc ou à un centre de loisirs. Ne pouvons-nous pas discuter

avec l'AIAB et peut-être trouver un endroit plus facilement accessible. A son avis, le projet est trop grand et trop luxueux.

*Jacques Ansermet répond que si le projet se faisait à Tranchepied, ce serait sans doute encore pire. Chésereux a le plus grand nombre d'habitants des Communes de l'AIAB ; il y a donc une certaine logique dans l'implantation du bâtiment. Si on le faisait en bas du village, les habitants concernés ne seraient pas vraiment contents non plus. D'autre part, une piscine se situe bien dans le cadre sportif déjà existant.*

Patrick Addor comprend qu'il faut une étude pour avoir des réponses à toutes ces questions, mais rappelle que c'est l'étude d'impact qui est importante et qui préoccupe les habitants. La somme de 50'000 CHF pour une étude d'impact complète est faible ; il faudra certainement plus pour avoir des réponses circonstanciées.

Pascal Steimer revient sur le rapport de la commission des finances. Il y est dit que trop d'écoliers ne savent pas nager. Il ne pense pas que cet argument soit suffisant. Les piscines privées sont très nombreuses dans notre région. Dès le début de l'étude, on sentait une certaine réticence entre les citoyens du village. Il est regrettable que le premier crédit ait été intitulé « étude de faisabilité » alors qu'il s'agissait d'une étude d'architecture. Il semble que les étapes ont été inversées. Qui plus est, peut-on avoir la certitude que les CHF 50'000 seront bien utilisés pour l'étude écologique, en dehors de la construction ?

*Jacques Ansermet répond que le préavis le mentionne « nécessité de traiter soigneusement la problématique de la circulation parallèlement à des recherches plus poussées en matière d'économie d'énergie ». Par conséquent, cela ne concerne pas seulement l'intérieur des bâtiments. La commission des finances a noté que 30 % des élèves n'apprennent pas à nager dans le canton de Vaud. Il s'agissait bien d'un texte de réponse du Conseil d'Etat suite à une interpellation au Grand Conseil. Il a également été remarqué que ce n'est pas dans une région où il y a des piscines privées que les gens savent le mieux nager. La loi scolaire dit qu'il faut mettre tous les moyens à disposition pour respecter les objectifs de la loi. Pour terminer, personne ne connaissait le coût d'une piscine couverte, avec un bassin non nageurs et une cafétéria ; l'étude de faisabilité a permis de chiffrer concrètement ce projet. C'est l'équivalent d'un concours.*

Karim Sekkiou a l'impression que l'on parle deux langues différentes. D'une part, la Municipalité qui dit qu'elle va faire cette étude d'impact et d'autre part, la commission ad hoc qui estime que la Municipalité ne met pas assez la priorité sur ce point. Cela explique l'inquiétude des conseillers face à ce préavis. Nous n'avons pas les réponses attendues pour cette étude d'impact : va-t-elle être faite en profondeur ?

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la solution la plus simple pour y répondre est l'amendement. Il devrait mentionner qu'il faut étudier l'impact de la circulation ; cela revêtira un caractère obligatoire. L'important est maintenant d'avancer : cette chance n'arrivera pas deux fois. Il serait dommage que le projet ne se réalise pas pour une question d'argent au niveau d'un crédit d'étude. De plus, il est déjà arrivé que d'autres communes investissent pour une étude et l'abandonnent ensuite parce qu'elles réalisaient que le projet était démesuré.*

Patrick Addor ne comprend pas l'urgence pour avancer dans le projet, et se demande si nous avons une contrainte de temps. Pourquoi ne pas prendre le temps de bien réfléchir afin d'être sûrs de prendre la bonne décision ?

Alexandre Rigamonti pense que ce crédit d'étude est très vague, et qu'un amendement est nécessaire pour définir très clairement les deux impacts écologiques : 1) les nuisances dues à la circulation et 2) les dépenses énergétiques de la piscine en elle-même.

Pascal Steimer propose, en se basant sur le paragraphe 1 « Crédit d'étude » (p. 4 du préavis) : « le présent préavis est établi dans le but de libérer le financement du crédit d'étude jusqu'à la rédaction du devis définitif basé sur des soumissions entrées » de l'amender de la façon suivante :

... pour le financement de cette étude à prélever sur la trésorerie courante, comprenant une étude d'impact de l'exploitation de la piscine sur la circulation dans le village, l'impact écologique au sens large et la consommation énergétique.

Richard Noger se demande si l'amendement est la bonne voie ou s'il ne faudrait pas tout simplement refuser le préavis et demander un nouveau préavis pour une étude d'impact.

Nicolas Schwab a lu un article sur la problématique des piscines dans le canton de Vaud dans lequel le journaliste mentionnait que le Service des Sports du Canton de Vaud était d'accord d'entrer en matière sur un subventionnement de 10-20 % du montant des investissements. Il se demande si la Municipalité a entrepris des démarches dans ce sens.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que cela doit faire l'objet d'un arrêté au niveau des Chambres Cantonales. Par conséquent, il doit être prévu dans un budget cantonal. L'article disait que « il serait souhaitable qu'il y ait un subventionnement » mais actuellement il n'en n'existe plus. Pour rappel, même les constructions d'écoles ne sont plus subventionnées. Il est clair que dans le cadre de l'AIAB le subventionnement sera demandé.*

*Pour revenir à l'amendement cité, il ne peut être traité qu'au niveau des décisions.*

Heinz Maurer relève que la pétition pour la piscine a été signée par 200 personnes de Chésereux. Qu'en est-il des 1000 autres. Il n'a vu nulle part une communication officielle qui parle de ce projet. Comment la Municipalité pense informer la population ?

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que c'est aux Conseillers de communiquer. Chaque Conseiller représente une partie de la population. La pétition est une intention, elle provient de gens qui ne sont pas forcément des électeurs (des enfants, par exemple), mais elle n'a pas de valeur législative. Le référendum peut être également demandé par la population. Quant à la communication, elle a eu lieu par les journaux (la Côte et 24 H), dans des articles importants et par Internet sur le site de Chésereux.*

Philippe Pellegrin, Président, complète ces informations ainsi : le référendum populaire peut être demandé suite à une décision du Conseil communal ; le référendum spontané peut être demandé immédiatement après la votation du Conseil et doit être soutenu par 5 membres, selon notre règlement. Il est alors discuté, voté.

Nicolas Schwab propose que le vote ait lieu au bulletin secret.

Cette proposition est acceptée par la majorité.

Pour rappel, les amendements demandés sont rédigés comme suit :

1<sup>er</sup> amendement de la commission des finances : soit le 4<sup>ème</sup> paragraphe des décisions :

« Qu'en cas de réunion de toutes les conditions nécessaires à l'exécution de ce projet, la commune de Chésereux cédera gratuitement à l'AIAB, dès la délivrance du permis d'utiliser, sa part d'investissement pour cette réalisation, soit un montant total de CHF 5 millions. Le terrain nécessaire sera mis à disposition de l'AIAB mais restera propriété de la commune de Chésereux »

2<sup>ème</sup> amendement, proposé par Pascal Steimer, soit le 2<sup>ème</sup> paragraphe des décisions :

« d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude d'une piscine couverte de CHF 400'000.- (quatre cent mille francs suisses) pour le financement de cette étude à prélever sur la trésorerie courante, comprenant une étude d'impact de l'exploitation de la piscine sur la circulation dans le village, l'impact écologique au sens large et la consommation énergétique »

Heinz Maurer pense que la votation devient de plus en plus compliquée avec les amendements et il préférerait qu'on vote pour le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Philippe Pellegrin, Président, répond que nous avons l'obligation de voter les amendements.

Patrick Addor pense que les amendements ne changeront rien. Il se sent mal à l'aise vis-à-vis de la population et estime qu'on doit avancer par étapes.

Philippe Pellegrin, Président, rappelle qu'à partir du moment où des amendements ont été proposés et soumis au vote, il faut voter d'abord les amendements, puis le préavis muni des amendements.

**Vote pour le premier amendement :                    majorité, 23 oui, 10 non, 1 blanc.**  
**Vote pour le deuxième amendement :                majorité, 22 oui, 12 non.**  
**Vote pour le préavis muni des amendements : majorité 18 oui, 16 non**

Heinz Maurer propose un référendum spontané.

Philippe Pellegrin, Président, lit l'article 87 du règlement du Conseil communal :

« Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum au terme de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques et que cinq membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le Conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante, à la discussion et au vote de cette proposition. »

La demande de référendum spontané est soutenue par 5 membres et, par conséquent, acceptée.

Roland Oppliger comprend le désarroi des Conseillers qui soutiennent ce référendum. Cependant, il rappelle que le Conseil Communal est élu par le peuple et qu'il est de notre devoir de prendre des décisions. Avons-nous peur de nos décisions ? Pourquoi demander immédiatement un avis populaire ? Il n'est pas opposé au référendum lorsqu'il vient du peuple, mais un référendum au sein du Conseil Communal qui a pris une décision de façon démocratique lui semble contradictoire.

Nicolas Schwab répond que lorsqu'un vote est si clairement partagé (à environ 50 %), il est de bonne foi de demander l'avis de nos concitoyens.

Hervé Matthey craint que dans ce cas, nous risquons d'être confrontés à deux référendums sur la piscine et pense préférable de s'en tenir au vote de ce soir.

Bernard Piaget soutient Hervé Matthey. Demander à la population de se prononcer alors que l'étude d'impact n'a pas été faite est une erreur. C'est le jour où nous prendrons la décision de construire la piscine qu'un référendum pourrait être envisagé.

**Vote de refus du référendum : majorité : 20 oui, 14 non**

### **7. Propositions individuelles :**

Christian Pierrehumbert, Municipal, revient sur les abondantes discussions tenues par le Conseil sur l'écologie. Il rappelle à chacun que des changements de comportement comme le tri des déchets, ou le fait d'accompagner les enfants à l'école à pied, plutôt qu'en voiture, ont également un impact écologique !

Philippe Pellegrin, Président, rappelle les horaires auxquels il est possible de voter. Il est en effet surprenant que lors des dernières votations, les seules enveloppes qui ont été déposées dans la boîte de votation du bâtiment du greffe après 11h00 sont celles de Conseillers Communaux ici présents. Ne serait-il pas plus agréable et sympathique que ces personnes passent au local de vote ? D'autant plus que les enveloppes qui sont déposées après les heures légales ne sont pas prises en compte.

La séance se termine à 23 h 25.

Le Président :

La secrétaire :

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer

Approuvé à l'unanimité avec ses modifications (parties grisées) le 26 juin 2008

Le président :

La secrétaire :

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer